



Commune de Perroy

Commission Gestion-Finances

Perroy, le 29 septembre 2025

Conseil Communal de Perroy du 9 octobre 2025

Rapport de la Commission Gestion-Finances – Préavis No 06/2025 -

Arrêté d'imposition pour l'année 2026

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission Gestion-Finances composée de Madame Mireille Gaillard et Messieurs Philippe Achard, Stéphane Bettems, Walter Biétry, Julien Gaillard, Christophe Jaccoud, Fabrice Strevens & Charly Muller s'est réunie les 1, 8, 16 et 29 septembre 2025 afin notamment d'étudier l'objet soumis à notre Conseil.

Nous avons échangé avec la Municipalité dans le cadre du préavis 06-2025. Celle-ci a répondu à nos questions avec transparence et compétence et nous la remercions.

Le préavis détaillé par la Municipalité propose de reconduire le taux fiscal de la Commune à 60.5% de l'impôt cantonal de base et d'en faire de même pour le taux des autres catégories d'impôts et taxes.

Commentaires de la commission de Gestion-Finances :

La Commune sort d'un exercice 2024 difficile, avec un excédent de charges de CHF 564'565.00, ce qui en fait l'exercice déficitaire le plus important depuis 2013.

La marge d'autofinancement était très faiblement positive, mais insuffisante pour permettre d'assurer le paiement des charges financières de la Commune.

L'endettement de la Commune n'a pas évolué depuis le bouclage des états financiers 2024. Il s'établit actuellement à env. 11'400'000.00. Un niveau raisonnable en regard de la moyenne cantonale (endettement brut à env. CHF 7'200.00 par habitant).

Les perspectives d'encaissement sur 2025 semblent en légère hausse, à la suite de l'augmentation de 2 points d'impôts l'année dernière, mais il est trop tôt pour déterminer un réel impact chiffré. Pour rappel, la valeur estimative du point d'impôt péréquatif s'établissait à env. CHF 115'000.00 en 2023 et 2024.

La Municipalité n'a que peu contrôle sur la majorité des charges de la Commune et elle n'a pas communiqué de leviers d'économies supplémentaires possibles sans impacter la qualité des prestations à la population.

A relever que d'importants investissements sont encore prévus dans les prochaines mois/années et il sera important que la Commune dispose d'une marge d'autofinancement suffisante pour permettre de prendre en charge les coûts financiers en lien avec ceux-ci.

Conclusion :

Dans l'attente du bouclage des comptes 2025, qui intégreront l'augmentation validée par le Conseil Communal l'année dernière, la commission rejoint la position de la Municipalité dans sa proposition de maintenir les taux d'imposition inchangés.

Ainsi, au vu des éléments mentionnés ci-dessus, la commission de Gestion-Finances à l'unanimité recommande au Conseil Communal de Perroy d'accepter le préavis no 06-2025 tel que présenté.

Au nom de la commission Gestion-Finances : Mireille Gaillard, Philippe Achard, Fabrice Strevens, Walter Biétry, Stéphane Bettems, Christophe Jaccoud et Charly Muller

La présidente
Mireille Gaillard

Pour la commission :
Charly Muller